



Procès-verbal No 12
Séance du 27 août 2018

Présidence : Monsieur Marcel Anex

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h20. Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à M. le Syndic, à Messieurs les membres de la Municipalité, à Mesdames les secrétaires, à Monsieur l'huissier, à Messieurs les scrutateurs, à Messieurs les représentants de la presse régionale et cantonale, ainsi qu'au fidèle public.

Avant de débiter la séance, **M. le Président** dit qu'il a eu l'honneur et le plaisir de représenter le Conseil communal aux manifestations suivantes :

- le 5 juillet à la cérémonie des Promotions
- le 1^{er} août à la célébration de notre Fête nationale à la Halle des Fêtes
- le 17 août à la Passation des pouvoirs
- le 18 août au Brunch du Fort de Pré-Giroud
- le 24 août au tournoi de foot à six organisé par le Val-Bal

Il rappelle également quelques consignes :

- Eteindre les portables ou les mettre en mode silence avant le début de la séance.
- Lorsqu'on veut prendre la parole, il faut lever la main, attendre que le Président désigne la personne qui doit se lever et commencer son intervention par Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Premier objet
Appel

Excusés : Mesdames Sarah Clot et Anne Rocca,
Messieurs Christian Agnelot, Hubert Bally, Luc-Olivier Stramke,
Robert Simonet et Stéphane Truan

L'appel fait constater la présence de 43 conseillers/50, les 7 personnes absentes ont pris la peine de s'excuser.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** soumet aux conseillers l'ordre du jour.

Deuxième objet
Adoption de l'ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Message de M. le Président
4. Adoption du procès-verbal No 11 du 18 juin 2018
5. Correspondance
6. Rapport No 08/18 de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal relatif à la vente de la parcelle No 298 de la Commune de Vallorbe pour la somme de CHF 810'000. --
7. Rapport No 09/18 de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 583'000. -- concernant la mise aux normes en matière de défense incendie de la halle industrielle du Day
8. Préavis municipaux et nomination des commissions
9. Communications de la Municipalité
10. Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets
11. Divers, questions et vœux

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Troisième objet
Message de M. le Président

« Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur de me trouver devant vous comme président du conseil Communal de Vallorbe. Ma jeunesse s'est passée à Ollon, dans une fratrie de cinq enfants, j'ai deux sœurs et nous sommes trois frères, les deux sœurs sont décédées mais les trois mâles résistent toujours. Nous étions une famille assez drôle puisque un écart de 19 ans existe entre le premier et le dernier, toujours avec les deux mêmes parents.

Ma vie scolaire s'est déroulée dans mon village natal, puis j'ai fait un apprentissage de boucher-charcutier en terminant 2^{ème} apprenti du canton. Un détour de deux années en suisse-alémanique et je suis revenu en suisse-romande.

L'heure du devoir militaire avait sonné, aussi ai-je fait mon école de recrues dans les riz-pain-sel, plus précisément dans les troupes de soutien. J'ai rendu les armes avec le grade d'adjudant sous-officier.

Le 1^{er} décembre 1976, je suis arrivé à Vallorbe comme aspirant agent de police, puis j'ai fait l'école des polices municipales vaudoises à Lausanne.

Après quatre années j'ai quitté le métier pour reprendre la boucherie de Bouby Geiger à l'Ancienne Poste.

En 1985 mes anciens collègues me demandaient si je ne voulais pas postuler une place d'agent de police, laissée vacante, ce que j'ai fait. A la fois, ambulancier, inspecteur des viandes et des denrées alimentaires, huissier du conseil communal j'ai été mis au bénéfice de la retraite le 31 août 2013, après 32 ans de service auprès de la commune de Vallorbe.

J'ai eu de la chance de connaître une vallorbière qui m'a donné deux enfants puis par la suite deux petits-enfants. Notre cercle d'amis est ici à Vallorbe et pour rien au monde nous ne voudrions repartir.

Entré au conseil communal au début de cette législature, il appartenait au groupe UDC de désigner un candidat pour le poste de président du conseil. C'est vers moi que les regards se sont tournés et aujourd'hui, je suis fier d'être, comme on dit en bon vaudois, le premier citoyen de notre chère commune.

Il est temps de se remettre au travail, je vous remercie de votre attention.

Marcel Anex»

Quatrième objet

Adoption du procès-verbal No 11 du 18 juin 2018

Le procès-verbal No 11 est ensuite adopté à l'unanimité, sans remarque

Cinquième objet

Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

Sixième objet

Rapport No 08/18 de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal relatif à la vente de la parcelle No 298 de la Commune de Vallorbe pour la somme de CHF 810'000. --

M. A. Kolly, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport ; la parole n'étant pas demandée, **M. le Président** soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le préavis no 08/18 de la Municipalité ;
- oui le rapport de la Commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

au vote à main levée, par **42 oui** (0 non et 1 abstention) :

1. La Municipalité est autorisée à vendre la parcelle No 298 de la Commune de Vallorbe pour la somme de CHF 810'000. -- sous déduction des frais de morcellement ;
2. D'attribuer le produit de la vente au compte No 223.4242 « Plus-value patrimoine financier »

Septième objet

Rapport No 09/18 de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 583'000. -- concernant la mise aux normes en matière de défense incendie de la halle industrielle du Day

M. J.-A. Chezeaux, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport; la parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le préavis no 09/18 de la Municipalité ;
- où le rapport de la Commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

au vote à main levée, **à l'unanimité** :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 583'000. -- pour procéder à la mise aux normes en matière de défense incendie de la halle industrielle du Day, sous déduction d'une subvention éventuelle de l'Etablissement Cantonale d'Assurance.
2. De porter cette dépense au bilan sur le compte 9123.11 « Halle industrielle de Plans-Praz » et de l'amortir en 20 ans.
3. De financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt

Huitième objet

Préavis municipaux et nomination des commissions

M. le Syndic annonce comme indiqué lors de la dernière séance, que la Municipalité remet ce soir le préavis municipal 10/18 relatif à une demande de crédit de 1'298'000 francs pour la création de l'Hôtel de la Concorde dans le bâtiment qui abritait l'ancienne laiterie. Il est à disposition de la Commission pour lui fournir des compléments d'informations.

D'autre part, le projet du nouveau règlement du Conseil communal est en passe d'être terminé ; M. Yann Jaillet, Président de la Commission et lui-même se sont rencontrés la semaine dernière. Dès que la Commission en charge de ce dossier l'aura finalisé, il sera envoyé à l'Etat de Vaud pour un dernier contrôle puis il sera transmis au Conseil accompagné d'un préavis en vue de son adoption.

No 10/18 Préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 1'298'000. -- pour la création de l'Hôtel de la Concorde

Sur décision du Conseil, la commission est nommée par le bureau, à savoir :

Mesdames L.-Cl. Magnenat, G. Monnin et V. Teuscher. Messieurs H. Bally, B. Haldemann, L. Neuschwander, Ch. Vallotton et A. Kolly.

Neuvième objet
Communications de la Municipalité

M. Ch. **Schwerzmann**, Municipal, communique :

Quelques nouvelles des aventures mouvementées de notre piscine pour cette saison 2018.

L'ouverture de la piscine, initialement prévue le 9 mai (il est vrai plus tôt que d'habitude, week-end de l'Ascension oblige) a été retardée à début juin à cause de problèmes sur les anciens filtres, problèmes que la commission ayant rapporté sur le préavis des futurs travaux a déjà argumenté, mais ouverture retardée également à cause du retard de livraison de ces filtres dû à des blocages en douane.

L'ouverture de saison peut enfin se faire le 2 juin avec un contrôle minutieux et tendu de la qualité de l'eau. Il est vrai que les 1'000'050 litres d'eau nécessaires au remplissage du bassin ont été pompés lors des problèmes de turbidité de l'eau.

Lundi 23 juillet, à nouveau des problèmes dus à la qualité de l'eau. Après plusieurs jours de recherches, il s'avère que c'est une algue moutarde la cause de nos soucis. Cette algue pas très ragoûtante à l'œil n'est par contre pas dangereuse pour la santé des baigneurs. Elle est par contre très volatile et difficile à éradiquer. Elle vient de la zone saharienne et a dû arriver lors de la tempête de sable du mois d'avril. Mais ce qui a provoqué la fermeture des bassins, c'est le fort taux en chloramine, dû à une réaction entre le chlore et l'ammoniac et qui peut, elle, s'avérer dangereuse pour la santé et c'est pour cela que nous avons décidé de fermer les bassins et de ne prendre aucun risque pour la santé de nos clients. Dès le 31 juillet, l'eau est d'une qualité remarquable et à une température agréable.

Cette saison très particulière va se terminer ce dimanche 2 septembre avec la traditionnelle coloration de l'eau (coloration volontaire cette fois-ci !).

Au nom du Conseil d'administration de Sports et Loisirs de Vallorbe, je tiens à remercier les clients de notre belle piscine de leur compréhension et, pour la grande majorité d'entre eux de leur soutien dans ces moments délicats. Toute l'équipe de Sports et Loisirs ainsi que l'association des Amis du camping et de la piscine tenons publiquement à remercier chaleureusement la Piscine d'Orbe qui a spontanément offert l'entrée à nos abonnés lors de la fermeture de fin juillet.

Patinoire :

Les travaux se poursuivent à un bon rythme. Il reste un gros élément à réaliser qui est la « partie froid » mais l'ouverture officielle est pour l'heure programmée au samedi 15 décembre.

M. S. Costantini, Syndic, communique :

Personnel communal

Nous avons le plaisir de vous informer que Monsieur Cédric Destraz a débuté le 1^{er} août dernier en tant qu'adjoint du chef des services techniques. Monsieur Destraz a remplacé Monsieur Emmanuel Tinguely qui a quitté notre Commune au début de cette année, il s'occupera principalement de la police des constructions.

Au vu du développement de la localité et de ses besoins ainsi que des contraintes légales et administratives de plus en plus complexes auxquelles une commune doit faire face, la Municipalité a décidé de mettre en postulation deux nouvelles places de travail. Il s'agit d'un poste de secrétaire-comptable à 50% et d'un poste de responsable des ressources humaines à 50%.

Concernant le poste de secrétaire-comptable, la procédure de recrutement est terminée ; Madame Marion Bussod a été choisie pour occuper cette fonction dès le 1^{er} décembre prochain au sein du service de la Bourse communale. Nous lui souhaitons d'ores et déjà une très cordiale bienvenue.

Concernant le poste de responsable des ressources humaines, l'appréciation des dossiers est en cours ; nous serons en mesure de transmettre le nom de la personne choisie pour occuper cette fonction, au sein du service du Greffe municipal, lors de la prochaine séance du Conseil communal. A titre indicatif, le nombre de collaborateurs au sein du personnel communal aura passé de 34 personnes en 2000 à 37 personnes d'ici la fin de cette année. S'ajoute bien entendu à ces deux nombres d'employés toutes les personnes exerçant une activité bien spécifique et occasionnelle au profit de notre collectivité. Durant la même période, la population aura augmenté d'environ 800 personnes. Certaines fonctions au sein du personnel communal ont évolué, certaines n'existent plus ou ne sont plus subordonnées à la Commune, d'autres ont été nouvellement créées, en résumé notre localité a su s'adapter d'une manière pragmatique à l'évolution des exigences et des modes de travail.

Postulat déposé par Monsieur Olivier Ponnaz intitulé « Urgence de mettre en sécurité les enfants qui traversent la route cantonale des Jurats aux arrêts de bus des Jurats et des Pontets ».

Lors de la séance du Conseil communal du 23 avril, Monsieur Olivier Ponnaz avait déposé le postulat précité. Ce postulat demandait la prise en charge, par un petit bus scolaire, des enfants habitants aux quartiers des Ecureuils, de Bellevue et des Jurats pour les trajets de retour à midi et à 16h00. La Municipalité a donné une suite positive à cette demande, cette solution est en vigueur dès aujourd'hui. A titre indicatif, le surcoût engendré en matière de transports scolaires pour notre Commune se montera à 18'000 francs par année. Nous ne savons pas encore s'il y aura une participation financière de l'Association scolaire pour couvrir ces frais supplémentaires.

Site internet de la Commune - Caméra panoramique

Vous aurez peut-être vu que l'image diffusée par la caméra panoramique sur le site internet de la Commune n'a pas été modifiée depuis le 27 juin dernier. Ce problème est dû au fait que la caméra a vraisemblablement reçu une décharge atmosphérique et qu'elle est dès lors en panne, la réparation de l'installation est en cours.

Marché villageois

Depuis quelques semaines, un vendeur de fruits et légumes installe régulièrement un petit stand au bas de la Grand-Rue. Tout d'abord uniquement les mardis matin puis, au vu de l'évolution des demandes, les samedis matin également. La Municipalité a souhaité donner la possibilité à des commerçants ambulants de valoriser leurs produits, nous espérons que d'autres artisans viendront rejoindre ce maraîcher. Dans le cadre des travaux de réaménagement du bas de la Grand-Rue et de la rue de Pontarlier, une place pour accueillir un petit marché sera créée.

Dixième objet

Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets

Il n'y a pas de motion, postulat, interpellation, résolution, pétition et projet.

Onzième objet

Divers, questions et vœux

M. R. **Gfeller** a deux vœux à émettre dans ces divers :

Le premier concerne la pollution par le plastique au bord des chemins, des rivières et des routes. Ce sont généralement des bouteilles, faciles à ramasser ; il émet donc le vœu pour que la Commune fasse d'avantage de ramassage de ces déchets plastiques inesthétiques. Pour cela, il suggère de se faire aider par les requérants d'asile qui sont déjà mobilisés et qui sont très preneurs de ce genre d'activités. Cependant ce qui l'inquiète le plus, ce sont les déchets dans le compost de la déchetterie. En effet, il a constaté qu'il y a beaucoup de morceaux de plastique, bouts de ficelle en nylon et morceaux de vases à fleurs etc... Evidemment, ce n'est pas la faute des employés de la déchetterie qui ne peuvent pas être derrière tous les usagers qui viennent verser leurs déchets dégradables mais plutôt dû à la négligence et à l'indiscipline des personnes qui vont jeter leurs déchets et qui ne trient pas avant de les verser dans le compost. Dernièrement, il y avait même une selle de vélo. Cela l'inquiète beaucoup car ces déchets sont broyés donc les déchets plastiques également et on ne peut plus les ramasser car trop petits. Dès lors, on répand du plastique dans notre environnement chaque année en quantité. On ne sait pas vraiment ce que devient le plastique, nul ne le sait encore car le plastique est une invention récente, datant des années 50. M. Gfeller dit que l'on ne sait pas ce que cela fait lorsque ces déchets plastiques se dégradent et s'usent au cours des décennies mais il pense que cela serait une mesure de prudence d'éviter d'en avoir trop dans la nature. Il encourage donc la Municipalité à mieux informer la population qui vient à la déchetterie, que ne se mettent dans le compost que des déchets végétaux. Il pense aussi qu'il manque un panneau d'information dans ce sens.

Son deuxième vœu est plutôt une question au sujet des incendies de forêts. Il demande s'il y a un concept communal pour prévenir les incendies de forêt ? En effet, on s'achemine avec le changement climatique vers des étés plus secs et plus chauds que ceux dont on avait l'habitude. Nos forêts vont être très très sèches à certaines périodes de l'année. La commune a-t-elle un concept autre que celui de simplement interdire de faire des feux comme ce qui a été fait cette année. Il souhaite que l'on réfléchisse à la question, peut-être ensemble et avec les autres instances cantonales car nous ne sommes pas la seule commune forestière concernée. Il trouverait assez regrettable si la forêt devait brûler.

M. **Gfeller** rappelle qu'il y a déjà eu un incendie de forêt à Vallorbe ; personne d'entre nous n'était né, il dit qu'on en voit encore les traces près du réservoir où il y a une zone avec beaucoup de pins et c'est une trace d'un ancien incendie. Il ajoute que cela peut brûler, nous ne sommes pas dans une zone à risque comme certaines forêts où les résineux sont très serrés. Cependant, il pense que cela serait bien que la Commune étudie la question et ait un concept de prévention d'incendie ; que cela soit peut-être en évitant de laisser traîner du bois mort sur de grandes surfaces, en faisant des tas etc.. il ne veut pas donner de solutions maintenant mais souhaite vraiment que l'on étudie la question.

M. P. **Künzler** au sujet du site internet de la Commune, et pour faire suite à ce qu'a dit M. le Syndic pour la caméra ; pour tous ceux qui ont souffert des grosses chaleurs cet été, il leur conseille d'aller sur le site de la Commune de Vallorbe pour y voir une magnifique photo de Vallorbe sous la neige et plus sérieusement il souhaite que la photo du site concorde avec la saison en cours.

Mme L. **Foretay** intervient au sujet du réseau d'eau, tout est revenu à la normale, on peut à nouveau la consommer. Cependant, elle s'est quand même rendue compte que l'eau n'est pas transparente comme elle l'a eu été. Du coup, elle a sorti sa planification financière 2016/2021 sur laquelle il est indiqué qu'il est prévu de changer les filtres de la station d'épuration de La Dernière. Elle demande si cela a été mis en priorité vu que l'eau n'est plus de la première qualité.

Mme **Foretay** demande également au sujet des travaux actuels de la Rue de l'Ancienne Poste, derrière la quincaillerie, s'il y aura encore de la place pour des places de parc vu que le trottoir est élargi des deux côtés.

M. S. **Costantini, Syndic**, au sujet de l'eau, lui répond que la Municipalité a pris ce problème bien évidemment très au sérieux. Un projet visant à mettre en place une installation de filtration sur le réseau d'eau potable est en cours, une demande de crédit afin d'effectuer les travaux sera prochainement déposée au Conseil communal. Concernant la planification des investissements de la législature, elle sera mise à jour d'ici la fin de l'année afin d'y intégrer certaines nouvelles priorités.

M. L. **Fiorito, Municipal**, répond à Mme Foretay au sujet des travaux de l'Ancienne Poste et lui dit que les places de parc seront conservées.

M. Ch. **Schwerzmann, Municipal**, en réponse à M. Gfeller, déclare qu'il n'y a pas de concept communal pour la prévention des incendies en forêt. A ce jour, c'est le canton qui décide du degré d'incendie de forêt. Le problème est que le même degré est décidé pour l'ensemble du canton. Ce que l'on fait avec les forestiers bûcherons dès que l'on arrive en degré 3, sur une échelle de 5, c'est de la prévention auprès des randonneurs qui font des pique-niques en forêts afin de les sensibiliser au danger. Et lors du passage en degré 4 à la fin juillet, nous avons placardé des interdictions de feux vers tous les refuges ou places de pique-nique du territoire communal. Mais nous allons réfléchir sur ce concept pour notre commune et une réponse sera donnée vers la fin de l'année.

M. O. **Ponnaz** remercie la Municipalité pour le traitement positif du postulat qu'il a déposé au nom de la Commission qu'il représente et qui s'occupe actuellement des arrêts de bus en direction de la frontière. Il ne peut pas encore donner aujourd'hui le nombre d'enfants qui en profitent puisque c'est sur inscription mais il fera une communication ultérieurement.

M. S. **Authouart** annonce que de nombreuses entreprises vallorbières participent au Comptoir vallorbier cette année et invitent chacune et chacun à venir leur rendre visite. Ils seront bien accueillis.

M. J. **Kolly** remercie la Municipalité et le service concerné, pour la mise à disposition d'eau sur les alpages ainsi que la réactivité pour le nettoyage des bassins ainsi que pour le transport d'eau.

Mme V. **Teuscher** remercie tous les conseillers et conseillères qui ont accepté de participer au Tournoi à six cette année. Un e-mail leur sera prochainement adressé, ainsi qu'à l'équipe de l'année dernière, pour les inviter à déguster les fromages gagnés aux tournois, d'ici la fin de l'année.

Monsieur Y. **Jaillet** explique qu'il arrive parfois à certains automobilistes vallorbiens d'oublier de sortir aux Clées entre 16h et 19h, ou de compter sur la chance, et de se trouver dans le fameux bouchon de la semi-autoroute. Après que ces automobilistes aient patienté au moins vingt minutes, avec ou sans jurons, les voilà libérés à l'approche du rond-point du Creux. C'est donc plein d'entrain qu'ils s'élancent enfin en direction de Vallorbe, "regainardis" à la perspective d'arriver enfin à la maison. Mais ils n'ont pas fait septante mètres qu'il faut planter sur les freins, parce qu'un conducteur frontalier, qui se croit plus malin que les autres, s'arrête à hauteur de la route menant aux anciens bâtiments Maillefer, pour faire demi-tour.

Monsieur Jaillet souhaite que la Municipalité interpelle l'autorité cantonale compétente pour déterminer si une signalisation peut être mise en place afin de juguler ces pratiques détestables et surtout dangereuses.

Mme L. **Foretay** suite à l'intervention de M. Jaillet, demande si la Municipalité a des nouvelles au sujet de l'évolution des travaux dans les Grands-Bois, notamment la fin de ces travaux.

M. S. **Costantini, Syndic**, répond que l'Etat de Vaud n'a pas communiqué à la Commune l'état d'avancement des travaux. La Municipalité va se renseigner et sera en mesure de répondre à cette question lors de la prochaine séance du Conseil communal.

M. M. **Anex, Président**, rappelle aux conseillers et plus particulièrement au bureau électoral, les votations du 23 septembre prochain.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie les conseillers pour la bonne tenue des débats et leur rappelle la prochaine séance, agendée au 29 octobre à 20h15.

Il est 21h06, la séance est levée.

Le Président :
Marcel Anex



La Secrétaire :
Francine Manière



Prochaine séance, lundi 29 octobre 2018 à 20 h 15